RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/064

L'an deux mille vingt deux et le deux juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :
Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Raymond MIQUEL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Marc SANCHEZ
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Erald GAST
Madame Joëlle DANEY donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Sylvia GUERRERO
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEC

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Emilie ALLABERT

Date de convocation : 25 mai 2022

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive des Arts du Cirque du Collège Pasteur.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive des Arts du Cirque du collège Pasteur.

Cette association dont les adhérents sont des enfants et adolescents de Lavelanet et du Pays d'Olmes et pour qui, c'est un premier accès dans le domaine Associatif.

Le projet 2022 de l'Association est de permettre à leurs circassiens, de préparer et anticiper le financement pour la participation/représentation aux rencontres nationales des Arts du Cirque à CAEN (14) en juin 2023, la préparation d'un spectacle de cirque pour la commune de Lavelanet sur la musique orchestrée par la Société Philarmonique de la ville, ainsi que la participation à l'animation de divers évènements.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une aide de 300 € (trois cent euros) afin de soutenir leurs actions ainsi que de poursuivre le travail collaboratif entre la ville et le collège dans l'intérêt des collégiens.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide exceptionnelle de 300 € (trois cent euros) à l'Association Sportive des Arts du Cirque du Collège Pasteur pour la mise en place de la réalisation de différents spectacles et notamment la participation/représentation aux rencontres nationales des Arts du Cirque à Caen (14) en juin 2023,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ